

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4727/Add.1  
19 février 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : FRANCAIS-  
ANGLAIS

ANNEXE 1

LETTRE ADRESSEE LE 16 FEVRIER 1961 A M. ILEO PAR LE  
REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL AU CONGO

Monsieur le Président,

Le Quartier général de l'ONUC a appris non sans surprise que six détenus politiques, à savoir MM. Finant, Fataki, Yangara, Muzungu, Elengesa et Nzuzi, auraient été transférés de Léopoldville à Bakwanga. Cette nouvelle m'a causé une grande inquiétude, et je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir si elle doit être considérée comme avérée. Vous vous rendrez certainement compte que, comme dans le cas des détenus qui ont été massacrés récemment au Katanga, les autorités de Léopoldville, ayant procédé à l'arrestation des personnes en cause et ayant manifesté l'intention d'engager à leur égard des poursuites judiciaires, ont assumé de ce fait même l'entière responsabilité du traitement et du sort subis par ces détenus, et ne sauraient nullement se soustraire à cette responsabilité sous le prétexte que leur garde a été confiée à quelqu'un d'autre.

Je tiens donc à vous adresser un appel pressant et solennel pour que M. Finant et ses codétenus soient l'objet d'un traitement humain et décent, que toute indignité ou brutalité leur soit épargnée, et que les règles générales du principe du respect de la légalité leur soient appliquées. Vous conviendrez sans nul doute qu'un tel appel est non seulement justifié, mais s'impose même, à la suite de la tragédie qui vient de choquer si profondément l'opinion mondiale et qui fait actuellement l'objet d'un débat au sein du Conseil de sécurité.

Je tiens d'autre part à attirer votre attention sur l'atmosphère de crainte et d'insécurité qui règne actuellement à Léopoldville, telle qu'elle se reflète dans les demandes de protection ou d'asile que reçoit l'ONUC de la part de nombreuses personnes, et dans les renseignements qui nous parviennent concernant

des arrestations arbitraires et la perpétration d'actes de violence. Vous savez comme moi que le monde entier a en ce moment les yeux tournés vers le Congo, et que la perpétuation d'un régime d'arbitraire et de violence politique ne peut que sérieusement nuire, à la longue, aux intérêts mêmes de la République du Congo et à son prestige au sein de la communauté internationale.

L'ONUC, quant à elle, a pour mandat d'aider au maintien de l'ordre public, et elle est prête à prendre les mesures qui, dans le cadre de ce mandat, s'imposent pour contribuer à la tranquillité de la population. Dans cet ordre d'idées, je rappellerai que vous aviez demandé il y a quelques semaines la collaboration de l'ONUC pour le maintien de l'ordre public pendant la Conférence de la Table ronde, et je vous avais fait part de notre désir de collaborer pleinement avec vous à cet effet. Je tiens à renouveler aujourd'hui cette offre de collaboration, et mes services restent prêts à s'entretenir avec les autorités congolaises de toute mesure qui pourrait être prise en commun pour assurer le calme et la tranquillité à Léopoldville.

Il est de mon devoir de renseigner le Secrétaire général sur l'attitude des Autorités congolaises en ce qui concerne tant le sort des détenus politiques que le maintien à Léopoldville d'une atmosphère calme et libre d'arbitraire et de violence. Je vous saurais en conséquence gré de bien vouloir me faire tenir votre réponse à la présente lettre dans le plus bref délai qui vous conviendra.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Représentant spécial du Secrétaire général  
des Nations Unies au Congo

Signé : Rajeshwar DAYAL

ANNEXE 2

LETTRE ADRESSEE LE 16 FEVRIER 1961 A M. KALONJI PAR LE  
REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL AU CONGO

Selon des renseignements qui sont parvenus au Quartier général de l'ONUC, six détenus politiques, à savoir MM. Finant, Fataki, Yangara, Muzungu, Elengesa et Nzuzi, auraient été transférés récemment de Léopoldville à Bakwanga. Cette nouvelle, si elle doit être considérée comme avérée, est de nature à causer une profonde inquiétude, car elle indiquerait que ces détenus ont été soustraits à la juridiction devant laquelle les autorités compétentes avaient déclaré qu'elles avaient l'intention d'engager des poursuites à leur égard. Le transfert de ces détenus ne peut que prolonger arbitrairement une détention dont la durée jusqu'ici, sans qu'intervienne de procès et de jugement, viole les principes élémentaires de l'administration de la justice.

En tout état de cause, je considère comme mon devoir de vous adresser un appel pressant et solennel pour que M. Finant et ses codétenus soient l'objet d'un traitement humain et décent, que toute indignité ou brutalité leur soit épargnée, et que les règles générales du principe du respect de la légalité leur soient appliquées. Vous conviendrez sans nul doute qu'un tel appel est non seulement justifié, mais s'impose même, à la suite du massacre de détenus qui a eu lieu récemment au Katanga, et qui a choqué profondément l'opinion mondiale.

ANNEXE 3

LETTRE EN DATE DU 19 FEVRIER 1961 ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO (LEOPOLDVILLE)

Monsieur le Président,

L'Ambassadeur Dayal, dans un rapport en date du 18 février que je fais distribuer aux membres du Conseil de sécurité, nous a informés qu'au cours de la semaine dernière un certain nombre de personnes jouant un rôle important dans la vie politique du pays ont été arrêtées en secret à Léopoldville et ailleurs, puis déportées à Bakwanga, région qui a déclaré par l'intermédiaire de certains porte-parole qu'elle ne se considère pas comme relevant des Autorités de Léopoldville. Parmi les personnes arrêtées figurent MM. Finant, Elengensa, Nzuzi, Lumbala et Yangara, ainsi que le major Fataki et peut-être d'autres encore.

Les personnes dont on sait qu'elles ont été arrêtées seraient des adversaires politiques des Autorités de Léopoldville. En outre, selon certaines rumeurs - dont il n'a pas été possible de vérifier l'exactitude - plusieurs des personnes déportées auraient été exécutées à leur arrivée à Bakwanga. Etant donné le meurtre récent de M. Lumumba et de ses collègues au Katanga, ces arrestations et déportations de personnalités politiques ne peuvent qu'être un sujet de très grave inquiétude.

La situation est de la plus grande gravité et il est indispensable qu'en votre qualité de Chef de l'Etat vous preniez immédiatement des mesures pour assurer le retour de ces personnes pour leur permettre, avec le concours des Forces des Nations Unies, de bénéficier de la protection qui leur est due en ce qui concerne leur personne et leurs droits. Il est évident que même si certaines des personnes en question font l'objet d'inculpations pénales - je dois constater cependant qu'à ma connaissance aucune inculpation de ce genre n'a été formulée du moins sous une forme juridiquement acceptable - leur arrestation et leur transfert secrets et arbitraires dans le Kasai du Sud constituent une violation flagrante des droits minimums que les principes juridiques et les principes relatifs aux droits de l'homme généralement admis reconnaissent aux accusés.

/...

Je me vois contraint de vous adresser cet appel dans les termes les plus énergiques étant donné surtout que M. Ileo et M. Kalongi n'ont pas répondu aux communications que leur a adressé mon Représentant spécial pour leur demander de lui fournir d'urgence des renseignements concernant le sort des personnes arrêtées et leur offrir le concours des Nations Unies pour assurer la sécurité de ces personnes. Je n'ai guère besoin de souligner que des actes de violence illégale comme ceux qui ont été commis ou dont on craint qu'ils aient été commis contre les personnes que j'ai mentionnées violent les principes fondamentaux que défendent les Nations Unies et que de tels actes choquent la conscience du monde. Tous les Etats Membres doivent respecter ces principes. Je dois aussi souligner sans ambiguïté que de tels actes empêchent de mener à bien l'oeuvre de conciliation et de stabilisation politiques que vous vous êtes engagé à poursuivre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Dag HAMMARSKJOLD  
Secrétaire général des Nations Unies

-----